

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 16 août 1902

No 52

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 829. — Les Quarante-Heures de la semaine, 829. — Conférences pédagogiques, 830. — Chronique diocésaine, 832. — Liste des prêtres qui ont assisté à la première retraite ecclésiastique, 833. — Bibliographie, 834. — Table des matières, 835.

Calendrier

17	DIM.	b	XIII après Pent. S. Joachim. 2 cl. SOL de L'ASSOMPTION. <i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. du suiv., de S. Joachim. de l'octave de S. Laur. (II Vêp.) <i>Beatus</i> , et du dim.
18	Lundi	b	S. Roch, conf. (16).
19	Mardi	b†	De l'octave.
20	Merç.	b	S. Bernard, abbé et docteur.
21	Jeudi	b	Ste Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22	Vend.	b	Octave de l'Assomption.
23	Samd.	b	S. Philippe de Bénéti, confesseur. (Vigile).

Les Quarante-Heures de la semaine

18 août, Sainte-Jeanne. — 19, Saint-Pierre-Baptiste. — 20, Sainte-Philomène. — 21, Rivière-Ouelle. — 23, RR. PP. Jésuites, Québec.

Conférences pédagogiques

Dans cette pauvre France, à l'heure actuelle, le gouvernement fait fermer des milliers d'écoles tenues par des religieuses ; là pas un ministre n'oserait seulement, dans un discours public, prononcer le nom de Dieu.

Chez nous, c'est le gouvernement lui-même qui convoque, dans un couvent, les institutrices religieuses et laïques à se réunir en congrès pédagogique ; c'est le gouvernement lui-même qui, dès l'ouverture de ces importantes réunions, rappelle aux institutrices, par la voix de l'un de ses ministres, qu'elles ne doivent pas se borner à conduire leurs élèves à travers le programme scolaire, mais qu'elles ont pour devoir essentiel de former leur cœur à la vertu à l'aide de l'enseignement religieux.

Quelle différence entre les deux pays ! Et que nous avons à remercier la Providence de la situation privilégiée qui est la nôtre !

C'étaient là les pensées qui nous venaient d'elles-mêmes, pendant la séance d'inauguration, qui avait lieu lundi soir, au monastère des Ursulines, de la convention des institutrices du district de Québec.

Une semblable convention avait lieu l'an dernier à Montréal. Celle de Québec, qui s'est tenue cette semaine, n'aura pas eu un moindre succès. En 1901, huit cents institutrices assistèrent aux séances. Cette année, pour ce qui est des laïques, quinze cents institutrices ont demandé leur admission ! Par accord avec le gouvernement, les Dames Ursulines de Québec pensionnent au couvent 300 de ces institutrices ; les autres ont à se loger dans les familles et les autres communautés de la ville. Un grand nombre de religieuses des diverses congrégations enseignantes assistent aussi aux séances de la convention.

À l'heure où nous écrivons, nous ne pouvons parler que de la séance d'ouverture, à laquelle se trouvaient 600 institutrices laïques et toute la communauté des Ursulines. Le temps affreux qu'il faisait, ce soir-là, a sans doute empêché de s'y rendre bon nombre d'institutrices logées en ville.

Sur l'estrade prirent place l'honorable M. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, et l'honorable M. A. Robitaille, secrétaire de la Province. Autour, on voyait M. l'abbé Lindsay, inspecteur ecclésiastique des institutions scolaires religieuses, M. l'abbé Huard, directeur de la *Semaine religieuse*, MM. Magnan, Lefèbre et Ahern, professeurs à l'école normale Laval, et plusieurs inspecteurs d'écoles. — Dès que Mgr l'Archevêque entra dans la salle, toutes les institutrices se mirent à genoux pour recevoir la bénédiction de Sa Grandeur. Quel beau spectacle !

M. le surintendant de l'Instruction publique ouvrit la convention par un remarquable discours, dont nous ne dirons rien aujourd'hui parce que nous pourrons, la semaine prochaine, en mettre le texte même sous les yeux de nos lecteurs.

Appelé ensuite à prendre la parole, Monseigneur l'Archevêque, dans ce beau langage qui est le sien, fit écho aux « bonnes, sages et sympathiques » recommandations de M. le Surintendant, et souhaita la bienvenue aux membres de la convention en notre bonne ville de Québec. Sa Grandeur dit ensuite combien le Conseil de l'Instruction publique s'était montré anxieux de la formation de plus en plus soignée du personnel enseignant, et comment il en était venu à instituer, avec le concours du gouvernement, ces conventions pédagogiques. Disant sa profonde admiration pour le dévouement de l'institutrice isolée au fond des paroisses, rendant hommage à l'œuvre accomplie chez nous, depuis deux siècles et demi, par les Ursulines, Monseigneur termine en souhaitant plein succès à cette convention si intéressante.

L'honorable Secrétaire provincial, avec sa manière brillante et sympathique, s'adressa ensuite à l'assemblée, et fit remarquer le bel accord qui existe chez nous entre l'Eglise et l'Etat dans les intérêts de l'école. « Votre mission est un apostolat, » dit-il aux institutrices, et il insiste sur cette pensée. — Nous sommes en avant sur Ontario, s'écrie-t-il : une réunion pédagogique, tenue cet été à Toronto, n'a pu attirer que 175 membres de l'enseignement. L'an dernier, la convention de Montréal en comptait 800 ; ici, nous atteindrons le nombre de 1000 à 1200. — L'honorable ministre, après un bref exposé du programme de la convention, remercie en termes délicats les

Dames Ursulines d'avoir bien voulu ouvrir les portes de leur monastère aux membres de cette convention, et parle avec admiration des services rendus à l'éducation, en notre pays, par les filles de la Vén. M. de l'Incarnation.

C'est dans la nouvelle chapelle du monastère, qui sera bientôt ouverte au culte, qu'ont eu lieu les séances de la convention. A la fin de la séance d'ouverture, lundi soir, on fit l'illumination électrique des voûtes : le spectacle était féerique et frappa vivement tous les assistants.

Chaque matin de la semaine, les institutrices entendirent la messe au monastère, et eurent l'avantage d'écouter une courte instruction, bien pratique, faite par M. l'abbé A. Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec. Cette convention, qui s'est terminée aujourd'hui, aura donc été pour elles une sorte de retraite spirituelle et, en même temps, pédagogique.

Chronique diocésaine

QUÉBEC

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, M. l'abbé A.-N. Verreault a été nommé curé de la nouvelle paroisse de Sainte-Apolline (Islet).

— Dimanche matin, S. G. Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes, à la chapelle de N.-D. du Chemin, Québec :

Prétrise : MM. les abbés Y.-M. Nayl, du diocèse de Peterboro, P. O., G.-A. Mercier et J.-St. Beaulieu, de l'archidiocèse de Québec.

Diaconat : MM. les abbés Guillot, J.-Ad. Roy et J.-Am. Bergeron, de l'archidiocèse.

Sous-Diaconat : M. l'abbé J.-L. Hébert, de l'archidiocèse.

A la suite de la cérémonie, Monseigneur a fait la bénédiction d'un tableau du Sacré Cœur, récemment acquis pour N.-D. du Chemin.

— Suivant une coutume, dont la perpétuité ne saurait maintenant être mise en doute, il y a exposition du Saint Sacrement durant les dernières vingt-quatre heures de la retraite ecclésiastique, et des groupes d'adorateurs se succèdent d'heure en heure au pied de l'autel. En outre, tous les retraitsants prennent part à une heure d'adoration collective : c'est le plus doux

moment de la retraite, surtout lorsqu'on entend toutes ces voix sacerdotales chanter ensemble le *Pater*. C'est alors, comme disait dernièrement M. F. Coppée, racontant une scène émouvante, « qu'un flot d'attendrissement nous descend dans le cœur, » et que les yeux se remplissent de larmes.

— Le 1^{er} août, ont eu lieu chez les Ursulines de Québec les élections aux principales charges de la communauté. En voici le résultat : *Supérieure*, R. Mère Sainte-Aurélié ; *Assistante*, R. Mère Marie-de-la-Présentation ; *Zélatrice*, R. Mère Sainte-Hélène ; *Dépositaire*, R. Mère Sainte-Antoinette ; *Maitresse des Novices*, R. Mère Marie-de-l'Assomption ; *Première Portière*, R. Mère Sainte-Aloysie. — La R. Mère Marie-de-la-Providence a été nommée supérieure de la nouvelle maison de Mérici, qui compte six religieuses en tout.

— Dimanche dernier, ce fut chez les Sœurs de la Charité que Monseigneur l'Archevêque présida les élections. Ont été élues : *Supérieure*, Sr Sainte-Hélène ; *Assistante*, Sr Sainte-Christine ; *Maitresse des Novices*, Sr Saint-Alexis (réélue) ; *Dépositaire*, Sr Sainte-Théodore (réélue) ; *Hospitalière générale*, Sr Sainte-Agathe.

— Hier matin, importante cérémonie de profession, au Couvent de Jésus-Marie de Sillery. Nous en reparlerons sans doute dans notre prochaine livraison.

Liste des prêtres qui ont assisté à la première retraite ecclésiastique

MM. C. Arsenault, A. Auclair, L.-G. Auclair, O. Audet, Chs Auger, C. Bacon, G. Ballantyne, A. Beaudet, G. Beaudoin, A. Bégin, A. Belleau, F.-A. Bergeron, M. Bernard, H. Bernier, T. Bilo-deau, F.-X. Blais, A. Blanchet, O. Blanchet, H. Bouffard, G. Boulet, E. Bourassa, C. Bourque, G. Elie-dit-Breton, L.-A. Boutin, R. Brochu, L.-O. Brousseau, I.-E. Carrier, L.-H. Carrier, A. Caron, A. Caron, R. Casgrain, F. Chabot, S. Chénard, G. Cinq-Mars, L.-V. Cinq-Mars, C.-O. Cloutier, F. Cloutier, G. Cloutier, Em. Côté, O. Corriveau, G. Côté, I. Côté, L. Coulombe, W. Couture, P. Dasylya, T. Delagrave, L.-P. Delisle, B. Demers, E. Desjardins, H. Desjardins, L.-R. Desjardins, P.-C. Desrochers, L.-A. Déziel, Em. Dionne, B. Dionne, A. Dion, J.

Donaldson, P. Dubé, A. Dulac, E. Dumontier, J. Dumais, J.-B. Dupuis, F. Dupuis, U. East, E. Fafard, O. Faucher, U. Fillion, A. Filteau, H. Fortier, C. Fournier, G. Fraser, J.-H. Fréchette, L. Gagné, C.-E. Gagné, Mgr C.-O. Gagnon, J. Gagnon, J. Galarneau, Is. Galarneau, A. Garneau, B.-P. Garneau, S. Garon, L.-A. Gauthier, A. Gauvreau, J. Gervais, J. Gignac, J.-Z. Girard, G. Giroux, O. Godbout, A. Gosselin, A.-H. Gosselin, J. Gosselin, F.-X. Gosselin, C. Gouin, J. Grandbois, C.-B. Guy, G. Guy, Et. Hallé, Mgr T.-E. Hamel, P. Hébert, V.-A. Huard, E. Hudon, O. Hudon, J. Hunt, R. Labbé, P.-H. Labrecque, Mgr J.-C.K.-Lafamme, L. Lachance, E. Lafamme, V. Lafamme, A. Lafrance, El. Laliberté, F. Laliberté, L.-Z. Lambert, F.-X. Laplante, A. Lapointe, G. Lauzé, Chs Leclerc, O. Leclerc, P. Leclerc, J.-S. Lecours, G. Lemieux, C. Lemieux, G. Lemieux, A. Lepage, H. Lessard, P. Lessard, L. Lindsay, J. Lizotte, E. Maguire, L.-A. Marchand, A. Marcoux, E. Martin, Ed. Martin, G. Mercier, G. McCrear, M. Moreau, A. Morissette, F. Morissette, L.-V. Morissette, L.-R. Morissette, L.-E. Nadeau, D. Naud, O. Ouellet, Mgr L.-A. Paquet, A. Pampalon, A. Paquet, E. Paquet, H. Paquet, B. Paradis, Ed. Paradis, E. Paradis, L. Paradis, F. Pelletier, A. Paré, Alp. Pelletier, D. Pelletier, E. Pelletier, I. Pelletier, E. Pichette, W. Plaisance, Om. Plante, J.-A. Poulin, V. Pouliot, V. Proulx, G. Rémillard, A. Rhéaume, Chs Richard, U. Richard, S. Richard, F. Rouleau, T.-G. Rouleau, L.-A. Rousseau, U. Rousseau, P. Roussel, J. Rouleau, E. Roy, E. Roy, P. Roy, J.-B. Ruel, Ls Sanfaçon, C. Samson, O. Savard, H. Simard, E. Sirois, N.-J. Sirois, F. Soucy, J.-B. Soulard, A. Taschereau, L.-O. Tremblay, P. Turcotte, G. Turgeon, H.-A. Vaillancourt, J.-O. Veuilleux, J. Verret, A. Verreault, A. Vincent.

Bibliographie

GALERIE DES PRÊTRES DU DIOCÈSE DE SAINT-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, par l'abbé E.-P. Chouinard, curé de Saint-Pau de la Croix (Témiscouata). Très beau volume de 252 pages, cartonnage toile. Prix, \$1. 50, chez l'auteur.

Nos félicitations à l'auteur de cet ouvrage pour cette belle œuvre, qui fixe à jamais le souvenir de ce qu'est, au commencement du 20^e siècle, le clergé du diocèse de Rimouski. Après un historique de ce diocèse et une courte biographie de Mgr l'évêque de Rimouski, il y a pour chacun des membres du clergé une notice biographique, avec son portrait en photogravure.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

TABLE DES MATIÈRES

DU VOLUME XIV

A

- Acadiens (Chez les), 27.
 Administration (un mot de l'), 178.
 Adresses présentées au duc d'York par Mgr l'Archevêque et le recteur de l'université Laval, 66.
 Affaiblissement de l'esprit chrétien et le goût des plaisirs du monde (Mgr. Bruchési), 322, 338, 358.
 Ange-Gardien (L') — Histoire de sa fondation (L'abbé R. Casgrain), 329, 348, 364, 397.
 Angleterre (La conversion de l'), 725.
 Appel aux chrétiennes de France, 508.
 Arbitrage (Un) intéressant. 641, 658.
 Arbitrale (Sentence) de Mgr Bégin, 646, 658.
 Assurance mutuelle des Fabriques, 200, 542, 590.
 Ave Maria (La pratique des trois), 503.
 " " (L') du petit oiseau, 723.
 Avertissement au journal *Les Débats*, par Mgr Bruchési, 586, 666, Au lecteur, 1.

B

- Bacheliers (A propos de la Loi des), 183.
 Baie d'Hudson (Vers la), R. P. Geo. Lemoine, 98, 120.
 Bénédictins (Les) de Ligugé, 30.
 " " de Solesmes, 77.
 Bilan (Le) vital de la France pour 1900, 318.
 Boissons enivrantes (Vente des), 453, 665.
 Bon-Pasteur de Québec, cérémonie religieuse, 744.
 Buffalo (De Québec à), 123, 136, 168, 184, 202, 214, 248, 269, 282, 300.
 Buffalo (Exposition de), d'après la *Vox Urbis*, 318.
 BIBLIOGRAPHIE — *Almanachs* Rolland, 256, 352.

- Atlas of Western Canada*, 368, 495.
 Barrau, *Poésies enfantines*, 496.
 Beyaert, *Les Catholiques belges et la Question ouvrière en Belgique*, 812.
 Bodard, *L'Immigration française*, 560.
 Body, *Le R. P. Potton*, 320.
 Boudinhon, *Jubilé de 1901*, 223.
 Bourassa, *Grande-Bretagne*, 495.
 " *Le patriotisme canadien-français*, 795.
 Boussac, *Les vertus du Cœur de Jésus*, 635.
 Bucheman, *Father Anthony*, 80.
Canadiana, 560.
Catéchisme de controverse, 464, 683.
 Charruau, *Frère et Sœur*, 15.
 " *Mes parents*, 480.
 Chollet, *Nos morts*, 224.
 Chouinard, *Galerie des prêtres du diocèse de Rimouski*, 834.
Collecte pour l'église St-J.-B. de Québec, 368.
 D'Argentan, *Lectures spirituelles sur la T. S. Vierge*, 584, 620.
 De la Colombière, *Lectures pieuses sur les fêtes de la T. S. Vierge et de S. Joseph*, 584.
 Delahaye, *Dict. de la prononciation moderne de la langue française*, 416.
 De Laval, *Rolland ou Les aventures d'un brave*, 811.
 De Mély, *Le Saint Suaire de Turin est-il authentique ?* 811.
 De Roubaix, *La jeune Mariée*, 544.
 Deux ouvrages québécois, 347.
Exposition de Saint-Louis, 368.
 Gagnon, *Louis Jolliet*, 682, 746.
 G. de Lys, *Le Logis*, 96.
Généalogie de la famille Gosselin, 480.
 Gondal, *Parlons ainsi*, 381.
 Gorse, *Saint Bruno*, 447.
 Gratry, *La philosophie du Credo*, 747.
Histoires et historiettes de Curés, 795, 810.
 Hogan, *Les études du Clergé*, 384.
Journal de M. Th. Verchères de Boucherville, 112.
Journal intime de Mgr Dupanloup, 716.
L'année chrétienne, 796.
L'Année du Sacré Cœur, 416.
 Lapeyre, *L'action du clergé dans la Réforme sociale*, 384.
La Sainte Bible Polyglotte. Tome II, 159.

- Le Canada ecclésiastique*, 432.
 Leclerc, *Les Martyrs*, 527.
 Lefranc, *Probation sur la pénitence*, 543.
 Lejeune, *Avant et après la Communion*, 463.
 " *Dévotion au Sacré Cœur*, 667, 764.
 " *La confession et la communion des enfants et des jeunes gens*, 496.
Le Mariage clandestin des catholiques, 495.
 Lemoine, *Dictionnaire français-montagnais*, 262.
 Lenfant, *La royauté du cœur ou la Douceur chrétienne*, 796.
 Lesage, *Conférence sur la littérature canadienne*, 495.
 Lindsay, *N.-D. de Lorette en la Nouvelle-France*, 288, 615.
 Magnan, *A la recherche de la vérité révélée*, 683.
 Mgr Gay, *Lettres de direction spirituelle*, 699.
 Mgr Schmitz, *Les Béatitudes de l'Évangile et les promesses de la démocratie chrétienne*, 731.
 Moreau, *Histoire de Saint-Luc*, 160.
Morts ou vivants? Suppression et survivance de la Compagnie de Jésus, 716.
 Nunesvais, *Le catéchisme du Travail*, 480.
 " *Jésus-Christ*, 223.
 Pampalon, *Notice biographique du R. P. A. Pampalon*, 651.
 Péries, *L'Intervention du Pape dans l'élection de son successeur*, 496.
 Perreyve, *Entretiens sur l'Église catholique*, 527.
 Pille, *Les vertus de la T. S. Vierge*, 584.
 Rolfi, *La Magie moderne ou l'Hypnotisme*, 683.
 Rouleau, *Légendes canadiennes*, 223.
St. Rita, the Saint of impossible things, 530.
 Suau, *L'Inde tamoule*, 192.
 Turinaz (Mgr), *Les périls de la foi et de la discipline dans l'Église de France*, 512.
 Vermeersch, *Quæstiones de Justicia*, 111.
 Vincent, *Sur le seuil de l'au delà*, 319.
 Wittebolle, *Le Carême sanctifié*, 432.

C

- Canadienne (La Question) aux États-Unis, 18.
 Canadiens-Anglais (Les) et le parler des Canadiens-Français (Rivard), 307.
 Canonisation de Jeanne d'Arc, 258.
 Card. Langénieux (Le) et la loi des Associations, 506.

- Carême (Le règlement du), 386.
 " (Réflexions pour le), 450.
 Carmélites (Les) au Vatican, 167.
 Causerie philologique (Sirius), 707, 776.
 Charette (Gén. de), Une improvisation à Paray-le-Monial, 210.
 Chazy, N.-Y. : nouvelle église, 154.
 Chevaliers (Les) du brouillard, 276.
 Chèvre (Pourquoi la) ? 378.
 Chine (En). Une réception à la cour, 461.
 « Clarissimus Paquet », à Rome, 244.
CHRONIQUE DES DIOCÈSES.
 Québec, 6, 24, 36, 56, 72, 85, 102, 115, 134, 151, 167,
 182, 198, 229, 246, 260, 277, 294, 312, 328, 341, 359, 374,
 389, 411, 421, 439, 452, 469, 499, 520, 551, 583, 591,
 609, 626, 640, 657, 671, 687, 705, 758, 775, 817, 832.
 Chicoutimi, 7, 27, 59, 104, 153, 261, 673, 706.
 Ottawa, 89.
 Trois-Rivières, 27.
 Chronique générale, 490, 500, 521, 531, 593, 720, 799.
 Clarisses (Depart de cinq) pour le Canada, 680.
 Collèges classiques du diocèse, 395, 412, 462, 475, 540, 603,
 678, 712.
 Collège social romain, 418.
 Colombière (Beatification du V. Claude de la), 46, 78.
 Communion (La) dans l'Eglise russe, 802.
 Conférences artistiques de M. J.-B. Lagacé, 400.
 Conférence de M. de Nevers, 452.
 Conférences de M. l'abbé Paquet, 492.
 Conférences pédagogiques, chez les Ursulines de Québec, 606,
 622.
 Conférences pédagogiques de Montréal, 35.
 " " de Québec, 830.
 Congrégations (Les) de France, et la persécution, 12, 128, 158,
 236, 256, 280.
 Congrégations (Les) religieuses en Italie, 274.
 Congrégations romaines (principales décisions de 1901), 617.
 Congrès de Springfield, 98, 117, 149.
 Congrès international en l'honneur de la T. S. Vierge, 627, 782.
 Couronnement (Le) du Roi, 686, 732.
 Crémation (L'Eglise et la), 290, 313.
 Curé d'Ars (Béatification du), 415.
 « Curés sac au dos », 94.

Cuverville (L'amiral de); son courage chrétien, 12.

D

Déclaration des Provinciaux de la Compagnie de Jésus, 146, 195.

Découverte ethnologique, 459.

Décret sur la profession religieuse solennelle, 792.

Devises (Les) épiscopales, au Canada, 493.

Dévoctions nouvelles condamnées, 239.

Dieu fait bien ce qu'il fait, 430.

Dimanche (Le travail du) sur l'Intercolonial, 34.

Dom Bosco (Introduction de la cause de), 793.

Dominicains (Chez les), 105, 191.

Duc d'York (Le) au Canada français (Max O'Rell), 237.

Duc d'York (Réponse du) aux adresses de Mgr l'Archevêque et de M. le recteur de l'université Laval, 83.

E

Ecoles (Dans les) de Québec et d'Ontario, 213.

Ecoles ménagères (Programme d'), 475.

Education (Bureau fédéral d'), discours de M. B. de la Bruère, 61.

Eglise d'Afrique, 352.

Eglise (L) et l'instruction publique, 498.

Elections (Les) de France, 608, 622.

Encyclique de S. S. Léon XIII sur la T. S. Eucharistie, 750, 766.

Etats-Unis (L'Eglise et les nationalités aux), 47.

Et tout cela pour rien ! 457.

Etudes (Les) classiques, 424.

Eucharistie (Pureté et conservation des espèces de la T. S.), 402.

Exposition de Buffalo, 61.

F

Favier (Mgr), évêque de Pékin, 164.

Fête de Mgr l'Archevêque, 162.

Fêtes (Les) de Québec, 702, 718, 760.

Forestiers catholiques des Etats-Unis, 34.

France et Turquie, 93.

“ (Prières pour la), 378.

« *Furia* » (1.a) *francese*, 376, 431, 596.

G

- Glane philologique (A propos de la) du 10 mai, 679, 728, 759.
 " " (F. Paris), 556, 611, 641, 692.
 Gouthe-Soulard (L'enfance de Mgr), 127.
 Grands séminaires (L'enseignement dans les), Lettre de
 S. S. Léon XIII, 163.
 Grèves (Les) et l'industrie, 21.
 Guérin (L'affaire), 394, 431.

H

- Heine(La glorification de), 275.
 Histoire (Une) de première communion, 675.
 Homme-singe (L'), 252.
 Honneurs pontificaux, 719.
 Hospitalière canadienne décédée en Afrique, 150.
 Hospitalières (Les) de Ladysmith, 105, 140, 172, 188, 206, 218.
 Hôtel-Dieu de Québec en 1901, 419.
 Hugo (Il ne faut pas désespérer du salut de V.), 650.
 " (Le centenaire de V.), 467.
 Hypnotisme (Il ne faut pas jouer avec l'), 46, 696.

I

- Impérialisme (L'), 590.
 Indulgence accordée à la récitation du verset *Requiem*, 671.
 Institutrices (La mission de nos), discours de M. de la Bruère,
 90.
 Isoard (Mgr), (F. Veuillot), 21.

J

- Jean-Baptiste de la Salle (La statue de saint), 165.
 Jésuites (Les) et leurs collègues, en France, 45.
 " (Poursuite contre les), en Angleterre, 422.
 Jésus-Marie (Couvent de), à Sillery, 441.
 " " (Les religieuses de), en France, 333.
 Jubilé (Extension du), 114, 226.
 " pontifical de S. S. Léon XIII, 176, 466.
 Juifs (La guerre des), 458.

La
 La
 La
 Le
 Le
 Lé
 Le

c
 Let
 Lit
 Lou
 Lu

Mar
 Mar
 Met
 Mil
 Miss

Miss
 Mon

Nav
 Néc

L

- Lacordaire (L'éloquence de), 792.
 Langue (La) et le drapeau français, 633.
 " (La) que nous parlons, 390, 484.
 Laurentie (M.), conférence sur L. Veillot, 233.
 Ledochowski (Mort du cardinal), circulaire au clergé, 814.
 Le nez d'un notaire, 808.
 Léon XIII et l'Épiscopat américain, 702.
 " " (Le Jubilé pontifical de), et le Canada, 403, 434.
 Lettre apostolique (à l'occasion du Jubilé pontifical), 546, 562.
 " " (consécration de l'église du Rosaire, à Lourdes), 130.
 " " (pour instituer à Athènes un séminaire de clercs catholiques), 354.
 Lettre d'un petit écolier du Tanganika, 505.
 Litanies de la Sainte Vierge, 11, 493.
 Lourdes : un des derniers miracles, 822.
 Lunettes (Les) de Léon XIII, 559.

M

- Marraine pour la première fois, 690.
Marseillaise (La), 13.
 Methuen (Lord), 635.
 « Millicu » (Le) des Assomptionnistes, 90.
 Missionnaires (Les) de la Chine, 154.
 " du Canada (Hommage aux), 210.
 Missions d'Afrique, et les Pères Blancs, 469.
 Monsignor Marois (*Palestra del Clero*), 345.

N

- Navrant et touchant, 379.
 Nécrologie — L'abbé L.-C.-O. Grenier, 4.
 " J.-C.-G. Gaudin, 35, 60.
 " Chs Saint-Georges, 61.
 " J.-O. Forest, jr, 95.
 " Eug. Desmarais, 104.
 " F. Perreault, 117.
 " L.-A. Turcot, 117.

- Rév. Sr Marie-de-Jésus, 200.
 " Sr Elisabeth, 231.
 M. F.-X. Toussaint, 304.
 Rév. Sr Sainte-Fortunat, 533.
 L'abbé F. Cinq-Mars, 554.
 " J.-T. Trépanier, 601.
 Mgr C. Tanguay, 606, 697.
 Mgr M.-A. Corrigan, 622.
 Mgr V.-J. Grandin, 697.
 L'abbé F.-E. Couture, 713.
 Noces d'or de la Rév. Mère Sainte-Anastasia, 178.
 " " de M. l'abbé O. Audet, 740.
 Nouvelle-Angleterre (Dans la), 114.
 Nouvelle année, 306.
 Nouvelle-France (La), 242, 320, 376.

O

- OEuvres (Les) diocésaines de Québec (Mgr Têtu), 386, 407.
 Oh ! l'argent ! (Pierre l'Ermite), 286.
 Oiseau-Mouche (L'), 377.
 On calomnie la République française ! 489.
 Orgue du Gesù, à Montréal (Inauguration), 234.
 " (Une audition d'), 393.
 Osez toujours ! 64.

P

- Patois (A propos de), 816.
 Patronage de jeunes filles, 689.
 Pèlerinage à Jérusalem, 681.
 " à Rome, 667.
 Pénitence sacramentelle (Prières indulgenciées comme), 156.
 Persécution (A la veille de la), 428.
 " (La) en Italie et en France, 819.
 " (La) religieuse en France, 424, 790.
 Petit sermon adressé à des voleurs, 505.
 Phases d'un sermen d'allégeance (D. Gosselin, ptre), 226.
 (Philologie) En « loafant » (D.), 784.
 " (F. Paris), 805.
 Politique (Une haute vue de la), 634.
 Pouvoirs (Demandes de) à Rome, 156.

- Précieux-Sang (Mois du), 720.
 Presse (Nécessité d'aider la), 212, 393.
 " canadienne (Dans la), 415.
 Prêtre (Le) catholique seul persécuté, 258.
 Procès de béatification de Jeanne d'Arc et du Curé d'Ars, 346.
 Propagation de la Foi (L'œuvre de) dans le diocèse de Québec,
 52, 290.
 Province (La) de Québec jugée par un Américain, 477.

R

- Retraite ecclésiastique — Liste des Retraitants, 8, 833
 Rogers (Retraite de Mgr), 483.
 Roi d'Angleterre (Le Card. Vaughan et le couronnement du),
 362.
 Roi d'Angleterre (Le Pape et le couronnement du), 373.
 " (Un) très chrétien à l'aurore du xx^e siècle, 266, 295.
 Rosier (Le) fleuri de Lourdes, 530.
 Rubriques — Prières après la messe basse, 364.

S

- Sacré-Cœur (Images du), 9.
 Sacré-Cœur (Messe votive du), le premier vendredi du mois, 75.
 Saint-Georges de Beauce (bénédiction d'église et de cloches), 798.
 Saint-Janvier (Le miracle de), 724.
 Saint-Jean-Baptiste (La) à Ishpeming et à Central Falls, 779.
 Saint-Odilon de Cranbourne (Restauration de l'église de), 673.
 Saint-Thomas de Montmagny. L' « Enfer », 298, 343.
 Sainte-Enfance (L'Œuvre de la), à Québec, 71.
 Sainte Vierge (La) et le protestantisme, 793.
 Sauteurs (Les Sauvages), 48.
 Schisme (Menaces de) en France, 396, 425.
 Semaine sainte (La) à Québec, 482.
Semaines religieuses (Utilité des) 82.
 Séminaire de Québec. — Collection de gravures, 183.
 Serment du Roi (La réforme du), 47, 256, 450.
 Smedt (Le R. P. de) et les Bollandistes, 281.
 Société du Parler français au Canada, 455.
 " royale du Canada — Réception de MM. Chapais et
 Gagnon, 682.
 " Saint-Vincent de Paul à Québec (Mgr Têtu), 435. "

Sœurs de la Charité de Québec : trois jubilaires, 51.
 Sourds-Muets (Circulaire du comité des), 370.
 Spiritisme (Le), 722.

T

Tabac (Le) et le clergé, 155.
 Tabernacles (L'Œuvre des), 654.
 Théâtre-Pionnier, *Monde illustré*, 235.
 Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, 374.
 Transvaal (Fin de la guerre du), Chant du *Te Deum* (Circulaire), 670.

U

Université (L') de Glasgow et l'université Laval, 50.
 " (L') protestante de Glasgow et S. S. Léon XIII, 19,
 194.
 Université Laval (Cinquantenaire), 306, 442, 514, 553, 710, 732.
 " " (Conférences), 228.
 " " (S. S. Léon XIII et l'), 734.
 Ursulines (Chapelle des), à Québec (L. L.), 38, 597.
 " (Le 21 novembre), 231.

V

Visite pastorale — Itinéraire, 655.
 Vocations (Œuvre des), 10.
 Voleurs (Contre les), 794.
 Voyage à Rome de Mgr l'Archevêque, 482, 590, 608, 625, 638.

Errata

Page 399, 2^e ligne de la Note 3, lisez : en 1780, sous Louis XVI.
 " 414, 3^e ligne, lisez : PHILOSOPHIE SENIOR.
 " " 8^e " " : RHÉTORIQUE.
 " 500, 5^e " " : Rémillard.
 " 583, 12^e " " : cantons de Rolette et Panet.
 " 648, titre, " Comités (au lieu de Comité).
 " 759, 6^e ligne, lisez : Guimont.

M
 nière
 élabo
 copas
 légis
 Mani
 No
 ment
 teur
 se pla
 siastic
 aux d
 l'auten
 fausse
 Pou
 ce dioc
 ques r
 journa
 l'auten

L'intervention épiscopale dans la question scolaire

Mercredi, 12 février, l'*Electeur* publiait, à propos de la dernière lutte électorale de Charlevoix, un article soigneusement élaboré, au ton doctoral et sententieux, tendant à nier à l'Épiscopat Canadien tout droit d'intervention dans la question d'une *législation remédiatrice* relative aux affaires scolaires du Manitoba.

Nous avons lu et, comme bien d'autres, non sans un sentiment de surprise, la thèse développée dans les colonnes de l'*Electeur* par un théologien que la Rédaction, dans le numéro du 14, se plaît à appeler l'un des plus éminents de la Province ecclésiastique de Québec. Cette thèse, hâtons-nous de le dire, contraire aux droits des Evêques et se rattachant, à l'insu sans doute de l'auteur, aux principes mêmes du libéralisme catholique, est fautive, pernicieuse et absolument condamnable.

Pour nous conformer aux désirs de l'autorité ecclésiastique de ce diocèse, et avec son approbation formelle, nous dirons quelques mots des doctrines téméraires émises dans l'article du journal libéral et ferons voir en quoi pèche l'argumentation de l'auteur de cet écrit.

Tout d'abord, qu'on le sache bien, nous nous plaçons ici en dehors de toute considération ou préoccupation purement politique. Car il ne s'agit pas pour nous d'un intérêt de parti, mais d'une question de doctrine et de droit public ecclésiastique de la plus haute portée religieuse et nationale.

En second lieu, nous voulons défendre contre toute prétention contraire la légitimité juridique et morale ainsi que l'opportunité de l'intervention épiscopale dans les conditions mêmes où cette intervention s'est produite à Charlevoix, c'est-à-dire dans l'hypothèse que la mesure remédiateur, proposée par le Gouvernement, sera de nature à mériter le suffrage des Evêques. Inutile donc d'en appeler contre nous, pour étayer une thèse chancelante, à la défectuosité de l'acte remédiateur, si défectuosité il y a ; ce ne serait là qu'une échappatoire.

Ceci posé, abordons l'argument principal sur lequel repose la doctrine chère à l'*Electeur* et à son correspondant, mais moins chère à ceux que l'Esprit-Saint a préposés à la garde du troupeau de Jésus-Christ et au gouvernement de la société chrétienne.

D'après le correspondant de l'*Electeur*, si l'Eglise a le droit d'exiger que la question des écoles du Manitoba soit réglée conformément aux principes de la justice, il ne lui appartient pas cependant de déterminer ni d'approuver un moyen plutôt qu'un autre entre ceux que la politique suggère. — Nous nions cette assertion et voici nos raisons :

L'Eglise étant, à cause de sa fin, une société essentiellement supérieure à l'Etat, l'Etat lui est subordonné en tout ce qui touche aux intérêts religieux : c'est un principe clair et certain. Aussi, en vertu de ce principe, reconnaît-on que l'Eglise jouit d'une juridiction véritable sur le pouvoir séculier jusque dans les questions d'ordre temporel, pourvu toutefois que ces matières aient un rapport de nécessité ou d'utilité réelle avec la fin de

la société religieuse. C'est l'enseignement de Léon XIII, formulé dans la proposition suivante que nous extrayons de l'Encyclique *Immortale Dei* : " Tout ce qui est dans les choses humaines est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise. "

C'est pourquoi, bien que, étant donnés deux moyens politiques également aptes de toutes manières à favoriser dans toute leur étendue les intérêts de l'Eglise, celle-ci n'ait aucune raison de faire elle-même un choix, mais doive plutôt abandonner ce soin à la puissance séculière, il en va tout autrement lorsque l'un de ces moyens, au jugement unanime des premiers pasteurs d'un pays et d'après la nature même des choses, offre des garanties d'efficacité et de stabilité que l'autre ne saurait offrir. Dans ce cas, en effet, l'Eglise, dont les intérêts priment tout droit, toute considération ou toute aspiration politique quelconque, peut et doit exercer sa juridiction sur le moyen lui-même à prendre, sur la voie à suivre pour arriver au but désiré. Ne pas le faire serait compromettre gravement la cause qu'elle défend. En le faisant, elle demeure dans sa sphère ; car le moyen par elle choisi, quoique politique et temporel de sa nature, revêt néanmoins, à raison de sa destination et de sa supériorité relative, un caractère religieux exceptionnel qui justifie parfaitement l'intervention de l'autorité ecclésiastique.

C'est le cas actuel.

Nos chefs spirituels, après avoir attendu pendant cinq ans avec une poignante anxiété le règlement d'une question si importante et si vitale au point de vue catholique, jugent, et à bon droit, qu'il serait imprudent de renoncer au bénéfice d'une décision portée en faveur de leur cause par le plus haut tribunal de l'Empire pour remettre en question des droits si ouverte-

ment reconnus. Ils jugent, et à bon droit, qu'il serait téméraire, dans une affaire aussi grave, de confier leurs espérances à un projet d'enquête qui amènerait inévitablement de nouveaux retards, et qui, faisant abstraction de l'intervention fédérale à laquelle ses promoteurs s'opposent, remettrait les catholiques à la merci de leurs persécuteurs.

Car, supposé même — ce dont il est bien permis de douter — que le gouvernement Manitobain, foncièrement hostile aux catholiques et confirmé dans cette hostilité par sa récente victoire électorale, consentirait cependant, sur les instances d'amis politiques, à rétablir le système d'écoles séparées dont jouissaient nos coréligionnaires avant 1890, qui nous assurera que ces mêmes gouvernants ou d'autres, poussés par les mêmes motifs de fanatisme ou d'intérêt, ne recommenceront pas tôt ou tard sur ce même terrain scolaire la guerre violente et injuste que nous déplorons aujourd'hui ? Ne vaut-il pas infiniment mieux que le pouvoir central, puisqu'il en a le droit et l'occasion, élève dès maintenant contre tous les persécuteurs présents et futurs un rempart de justice et de protection religieuse, irrésistible à tous les vents et à toutes les tempêtes.

J'ajouterai qu'étant donné l'esprit de parti qui divise si profondément nos hommes publics, ce n'est pas d'un groupe politique particulier qu'il faut attendre la force d'union nécessaire pour rallier dans une même pensée et sous un même drapeau tous les catholiques. L'Episcopat seul peut espérer de produire ce ralliement en demandant à nos législateurs, spécialement à ceux dont il dirige les consciences, de s'élever pour un moment au-dessus des intérêts temporels qui les agitent, d'oublier leurs dissensions politiques, et, prenant pour appui le jugement du Conseil Privé d'Angleterre, d'en faire la base inébranlable d'une législation vraiment réparatrice.

L
nat
cont
la r
la P.
"P
sont
que
temp
des t
à Pie
comp
doive
avec l
rentes
Enf
que la
définir
quelles
le Syll
tants, r
miner
épiscop
intitulé
blit ave
autorité
l'Etat d
"Dans l
prévaloi
Le dis
affermie,

Le droit d'intervention des Evêques, dans une affaire de cette nature, découle, du reste, assez clairement des enseignements contenus dans le *Manuel du citoyen catholique*, publié avec la recommandation toute spéciale de NN. SS. les Evêques de la Province de Québec. Voici ce que nous lisons à la page 37 :

“Par suite de la dépendance dans laquelle les princes chrétiens sont vis-à-vis de l'Eglise, l'Eglise a le pouvoir de régler l'usage que ces princes doivent faire, en certains cas, de leur puissance temporelle ; car il faut tenir pour assuré, d'après l'enseignement des théologiens, que le pouvoir des clefs donné par Jésus-Christ à Pierre et en sa personne à ses successeurs (MATTH. XVI, 19) comprend le droit de *régler l'usage* que les princes chrétiens doivent faire de leur puissance temporelle dans ses rapports avec la religion et le salut des âmes, et de soumettre, dans différentes occasions, *leurs actes politiques à son jugement.*”

Enfin l'éminent théologien que nous combattons, doit savoir que la proposition suivante : “ Il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise et *les limites* dans lesquelles elle peut les exercer, ” a été justement condamnée dans le Syllabus. C'est à l'Eglise, en effet, ou à ses légitimes représentants, non à d'autres, qu'il appartient, en cas de doute, de déterminer jusqu'où doit s'étendre la juridiction ecclésiastique ou épiscopale. Voilà pourquoi Mgr Cavagnis, dans son ouvrage intitulé *Notions de Droit public naturel et ecclésiastique*, établit avec assurance cette proposition : “L'Eglise détermine avec autorité ce qui est ou ce qui n'est point de sa compétence, et l'Etat doit respecter ce jugement.” Il avait dit précédemment : “Dans le conflit entre le spirituel et le temporel, celui-là doit prévaloir.”

Le distingué correspondant de l'*Electeur*, jugeant sa thèse mal affermie, sent le besoin de la confirmer par une circulaire de

Mgr Taschereau écrite en 1872, touchant les écoles du Nouveau-Brunswick, circulaire dans laquelle Sa Grandeur l'Archevêque de Québec déclare les catholiques libres de choisir les moyens qu'ils croiront les plus aptes à atteindre le but désiré, c'est-à-dire porter remède au système scolaire du Nouveau-Brunswick.

Mais nous nions la parité entre ce cas et celui des écoles manitobaines. En 1872, les catholiques n'avaient pour eux aucun acte constitutionnel et juridique, propre à donner à la direction de l'Episcopat une base légale et à assurer d'une manière déterminée le triomphe des droits lésés. Aujourd'hui, non seulement l'Acte du Manitoba contient une clause favorable aux droits de la minorité, mais de plus la plus haute autorité judiciaire de l'Empire britannique a sanctionné solennellement ces droits et tracé au Gouvernement Fédéral la voie à suivre. Les Evêques pourraient-ils, sans trahir la cause catholique, refuser de se servir d'une arme que la Providence met si opportunément entre leurs mains ?

Le correspondant de l'*Electeur* en appelle de plus à l'intervention du Pape dans les affaires politiques d'Allemagne et de France, et s'autorise de ces faits pour tirer une conclusion nullement contenue dans les prémisses. On ne peut être plus maladroit. En effet, ou l'acte d'intervention du Souverain Pontife, dans ces deux circonstances, était un commandement, ou il était un simple conseil. Dans le premier cas, il y a eu désobéissance grave de la part des catholiques réfractaires ; dans le second, un manque de déférence blâmable. Dans les deux cas toutefois, il appert que le Pape a jugé à propos de donner aux catholiques, dans les affaires politiques elles-mêmes, une direction motivée par les intérêts religieux dont il a la charge. Donc le pouvoir religieux peut parfois intervenir dans ces sortes de

mati
sous
inter
école
faire
L'E
Vir c
bord
espér
soit le
donne
divisic
l'Episc
de ce
et le
canadi

matières. A lui alors de juger si l'intervention doit se produire sous forme de commandement ou de conseil ; et quand cette intervention prend la forme impérative, comme dans le cas des écoles du Manitoba, il ne reste plus aux fidèles qu'une chose à faire : obéir.

L'homme obéissant, dit l'Écriture, ira de victoires en victoires. *Vir obediens loquetur victorias.* C'est l'obéissance, non l'insubordination, qui sauve les peuples comme les individus. Nous espérons fermement que tous les catholiques canadiens, quel que soit leur drapeau politique, comprendront cette doctrine et ne donneront pas à l'Église et au monde le triste spectacle d'une division déplorable là où l'union, sous la direction éclairée de l'Épiscopat et avec le concours des protestants bien pensants de ce pays, est nécessaire pour le triomphe de la justice et le maintien de la paix religieuse dans la confédération canadienne.

L. A. PAQUET, Ptre.

... nouveau-
... évêque
... moyens
... désiré,
... nouveau-

... écoles
... sur eux
... ner à la
... r d'une
... urd'hui.
... favorable
... autorité
... llement
... à suivre.
... hologique,
... si oppor-

... à l'inter-
... ne et de
... nclusion
... tre plus
... ouverain
... adement,
... eu déso-
... ; dans le
... deux cas
... nner aux
... ne direc-
... ge. Donc
... sortes de